VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

PROPRIETES DE VALEUR AMELIOREES DU 3ème DISTRICT

Succession de A. Virgets, Jr., No. 99596 Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans, Division D.

AUX ENCHERS JEUDI, 7 NOVEMBRE, 1912

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne

1. 1634 1636 Avenue Gentilly, nouveau cottage double 4 chambres de chaque côté.
2. 1638 Avenue Gentilly, nouveau cottage simple, 4 chambres, un vestibule et une galerie de côté.
3. 1678-1680 rue Dupré, cottage double, 4 chambres de côté.
4. 1674 rue Dupré, cottage élevé, 6 chambres et un vestibule.
5. 2728 rue d'Abadie, un cottage simple, retiré, 4 chambres.
6. Intéret dans un camp de pêche sur le Lac Pontchartrain

PAR BACCICH & DE MONTLUZIN—M. A. Baccich, Encanteur — JEUDI le 7 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par et en vertu d'un ordre date du 20 septembre 1912 par l'Honorable Porter J Parker, juge de la Division D, je procéderai de vendre à l'enchère publique des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1. Un certain terrain dans le carré 1568, borné par l'avenue Gentilly, les rues Dupré, Lapeyrouse et Onzaga, mesurant 30 pieds de face sur l'avenue Gentilly par 100 pieds de profondeur. Acquis de Nicholas Protti devant F. D. Charbonnet, notaire, le 25 août 1908. Livre des transferts 222, folio 195.

Les améliorations consistent en un nouveau cottage double 1634-1636 avenue Gentilly quatre chambre de chaque côté, galerie, etc. Propriété rapportant un bon revenu.

2. Un certain lot dans le carré 1568, borné par l'avenue Gentilly, les rues Onzaga, Lapeyrouse et Dupré, désigné par la lettre P, sur un plan dressé par Lucas Lewis, voyer de ville, daté du 5 novembre 1908, annexé à un acte de N. Pretti à A. Virgets, mesurant 21 pieds 3 pouces de face sur l'avenue Gentilly par une profondeur sur la ligne de côté la plus près de Lapeyrouse de 92 pieds, puis 31 pieds sur la ligne se dirigeant vers Onzaga, puis mesurant 14 pieds 3 pouces sur la rue Onzaga et se dirigeant vers l'avenue Gentilly, puis 10 pieds 11 pouces sur une ligne se dirigeant vers la rue Lapeyrouse, puis 78 pieds 6 pouces sur son autre ligne de profondeur allant à la route de Gentilly où elle rencontre sa ligne de face qui commence à une distance de 50 pieds 10 pouces de la rue Onzaga. Ledit lot P, est une partie du lot B, le plus près de la rue Onzaga, selon un plan dressé par Edgar Pilié, daté du 12 novembre 1904 acquis de N. Protti, le 10 novembre 1908, devant F. D. Charbonnet notaire, Livre des transferts 320, folio 357.

Les améliorations sont un neuf et joli cottage simple 1638 avenue Gentilly, contenant 4 chambres, vestibule, galerie de côté, hangar, etc. Toujours loué.

3. Un certain lot dans le carré 1533 borné par les rues Dupré, d'Abadie White et Onzaga mesurant 31 pieds, 7 pouces 2 lignes de face sur la rue Dupré par 100 pieds de profondeur, acheté de P. W Anephol, et als, le 20 juillet 1906, livres des transfers 210 page 53.

Les améliorations consistent en un cottage double 1678 et 1680 rue Dupré, 4 chambres de chaque côté, toujours loué.

4. Deux lots dans le carré 1533, borné par les rues Dupré, d'Abadie White et Onzaga, se touchant l'un l'autre, mesurant chacun 31 pieds 7 pouces et 2 lignes de face sur la rue Dupré par une profondeur de 100 pieds, acheté de P.W. Anephol et als, par un acte devant Scott E. Beer, notaire public le 20 juillet 1906, livres des transfers 210 page 53.

Les améliorations consistent en un cottage élevé, 1674 rue Dupré, contenant 6 chambres, un vestibule, galeries de face et de côté, grand hangard etc. Propriété de va eur.

5. Un certain lot dans le carré 1533, borné par les rues d'Abadie, White, Dupré et Onzaga, mesurant 33 pieds de face sur la rue d'Abadie par 159 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acheté de Ed. Koch devant F. D. Charbonnet, notaire le 12 juin 1906, livre des transferts 208, page 752.

Les améliorations consistent en un cottage simple retiré, 2728 rue d'Abadie, contenant 4 chambres, une galerie de face, hangar, etc. Propriété de bon rapport.

6. Une moitié d'intérêt dans un camp de pêche situé sur les eaux du Lac Pontchartrain.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit de un ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur divisé en paiements égaux, représentés par billets de l'acquéreur portant intérêt à 7 0|0 par an, garantis par hypothèque privilège et lien de vendeur. L'acquéreur devra assurer les améliorations pour le montant de la partie à crédit et devra transférer sa ou ses polices d'assurances au porteur des billets, les actes devront contenir la clause de non aliénation sans expertise et 5 0|0 pour frais d'avocat dans le cas de procès pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses usuelles en vente. L'acquéreur devra payer en plus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1912 et déposer 10 0|0 avec l'encanteur au moment de l'adjudication, et il n'aura droit aux loyers que depuis la date de signature des actes notariés de vente.

Le demi intérêt dans le camp de pêche sur le lac Pontchartrain sera vendu au cumptant.

Acte de vente devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. A. BACCICH, Encanteur.
BACCICH & DE MONTLUZIN,
801-803 Bâtisse Maison Blanche.

3 oct—3 6 20 27—nov 3 7

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGES,

2437 rue Villeré, encoignure Musique.

2445 rue Villeré, près de la rue Musique.

1343 rue Musique, entre les rues Villeré et Urquhart.

2448-2450 rue Villeré, entre les rues Musique et Arts.

JEUDI 7 Novembre 1912, à midi,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

SUCCESSION D'ANDRE STEIN.

No 101,769—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur.—Bureau 806 rue Perdido — le JEUDI, 7 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre signé et daté du 3 octobre 1912, par l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans le carré 612, borné par les rues Villeré, Arts, Musique et Robertson, lequel lot de terrain commence à une distance de cinquante-six pieds et six pouces de l'encoignure de la rue Musique et mesure en mesure américaine trente-huit pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de trente et un pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Les amélioration se trouvent au No 2445 rue Villeré près de la rue Musique, et consistent en un cottage simple en bois couvert en ardoises ayant 3 chambres, hangars et citernes.

2° Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, formant le coin des rues Villeré et Musique et mesurant cinquante-six pieds de face rue Villeré sur une profondeur et façade rue Musique de trente-deux pieds. Les améliorations se trouvent au No. 2437 au coin des rues Villeré et Musique et consistent en un cottage en bois ayant cinq chambres, grande cour et hangars.

3° Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Urquhart, Musique et Arts, désigné par le No 3, sur un plan de A. Castaing, architecte, déposé dans l'office de O. Drouet, ancien notaire, lequel lot de terrain mesure, en mesure américaine, quarante trois pieds de face rue Villeré sur une profondeur de soixante quatre pieds.

Les améliorations se trouvent aux Nos 2448-2450 rue Villeré, entre les rues Arts et Musique et comprennent une boulangerie, ayant les chambres à pains, four, étable et grande cour.

4° Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et ilet que la troisième propriété ci-dessus, et mesure trente trois pieds deux pouces de face rue Musique sur une profondeur et façade de soixante-dix-sept pieds rue Villeré et désigné par le No 1 sur le plan ci dessus mentionné de Castaing.

Les améliorations sont connues comme le No 1343 rue Musique, entre les rues Villeré et Urquhart et se composent d'un cottage simple en bois couvert en ardoises contenant à peu près 9 chambres, citernes, hangars.

Conditions—Comptant. L'acte de vente et tous les certificats réclamés pour la vente seront aux dépens de l'acquéreur, l'acquéreur devant payer et assumer les taxes de l'année 1912 de plus ou en plus du prix de l'adjudication. Les actes de vente devant être passées devant Théodore A. Beck, notaire. Au moment de l'adjudication un dépôt de dix pour cent doit être fait du prix d'achat, en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.
806 rue Perdido.

Légier & Gleason, avocats.
6 oct—6 13 20 27—nov 3 7

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 10 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 19 septembre 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon. T C W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, dans la Succession de Charles Rave, No 101,381, la propriété suivante décrite, à savoir—

Le demi intérêt indivis dans un certain lot de terrain du Septième District de cette ville dans le carré No 35 borné par les rues Mississippi, Hillary, Adams et l'avenue Leake (autrefois Anne), désigné par le No 6 et mesurant trente pieds six pouces et huit lignes de face à la rue Mississippi, sur cent cinq pieds, sept pouces de profondeur ainsi que les améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et en sus du montant de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant Fred Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
22 sept—22 —oct 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Au plus haut enchérisseur

UN SIMPLE COTTAGE 3130 AVENUE Washington sur deux grands lots, Succession de Jacob Still, No 101 063 Cour Civile de District, Division E. Par Ramsey et Danziger, bureau 341 rue Carondelet, C. A. Ramsey, encanteur, le jeudi 31 octobre 1912 à la bourse des propriétés Foncières, 311 rue Baronne sera vendu aux enchères publiques en vertu et conformément à un ordre daté et signé le 25 septembre 1912 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite cour Division A, maintenant absent en congé, dans le cas ci dessus intitulé et numéroté et à moi adressé, la propriété décrite ci-dessous, à savoir.

Deux certains lots de terrain avec les bâtisses et les améliorations situées dans le 4me dist., carré 422, bornés par les avenues Washington et Upperline et les rues Roman et Derbigny, désignés par les Nos 7 et 8, plan par Edgar Pilié, voyer, du 8 juillet 1901, mesurant chacun 30 pieds de face sur l'avenue Washington par 130 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot 8 commence 23 pieds 3 pouces et 7 lignes du coin de Roman et Ave Washington.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes de 1912 et l'acte de vente devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, 10 0|0 devra être déposé au moment de l'adjudication.

29 sept—29—oct 6 13 20 27 31

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE THOMAS EAGAN ET EPOUSE.

No 101,403—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

LE DOUBLE COTTAGE Nos 2618-20 rue Magnolia, entre les rues Troisième et Quatrième et le lot adjoignant.

Succession de Thomas Eagan et épouse—No 101,403—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A—En vertu d'un ordre signé le 20 septembre 1912, adressé à PETER GALLAGHER, encanteur, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, juge agissant de la Division A actuellement en congé. Le MARDI 29 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, je vendrai la propriété suivante décrite, à savoir:

Deux certains lots de terrain ainsi que toutes ses batisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, dépendances, privilèges, qui en dépendent ou qui y appartiennent, situés dans le Quatrième district de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans le carré No 366, borné par les rues Magnolia, Locust, Troisième et Quatrième, désignés par les Nos 14 et 15 sur un certain plan lithographique dans le livre des plans de propriétés de Succession de Jno. Davidson et autre propriété annexé à un acte de vente en l'étude de W. J Castelle, ancien notaire en cette ville. Les dits lots s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun trente et un pieds neuf pouces de face à la rue Magnolia, la même largeur en arrière sur cent vingt pieds en profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui fut acquise par Thomas Eagan, suivant acte devant J. Zach Spearing, notaire daté du 13 juillet 1892, Livre des transferts 144 fo. 224, et ladite vente fut ratifiée suivant acte devant Bernard Titche, notaire, daté du 3 avril 1893, Livre des transferts 150, fo. 235.

Conditions.—

Un tiers ou plus au comptant, le solde, s'il y en a, en un crédit d'un an, ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la dite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et liens de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses de sécurités usuelles, 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, l'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère, toutes les taxes dues et exigibles sur ladite propriété pour l'année 1912.

Acte de vente devant H. M. Stafford, notaire, aux frais de l'acquéreur.

H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.
26 sept—26 29—oct 6 13 20 27 29

ANNONCE JUDICIAIRE

Contenu d'une Boulangerie

Meubles de ménage, Mulets et Charettes

MARDI LE 15 OCTOBRE 1912, A 10:30 A. M.

SUR LES LIEUX No 1343 RUE MUSIQUE.

SUCCESSION D'ANDREW STEIN.

No 101,769—Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans— Division A

EN vertu et suivant un ordre rendu, daté et signé le 3 octobre 1912, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, absent en congé, je procéderai à vendre aux enchères publiques, le MARDI, 15 octobre 1912, à 10:30 A. M., sur les lieux 1343 rue Musique, dans le Troisième District de cette ville.

Contenu de la boulangerie, lot de meubles de ménage, mulets, charrettes, harnais, etc., suivant l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.
806 rue Perdido.

4 oct—4 6 13 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession d'un Cottage Simple 3715 rue Ulloa et les lots à construction adjoignant la propriété ci-dessus décrite.

JEUDI, LE 24 OCTOBRE 1912, A MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE JACOB BEISWINGER.

No 99,184—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 24 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement le et rendu le 10 septembre 1912, et signé le 16 septembre 1912 par l'Honorable Porter Parker, juge de la dite dans l'affaire sus-intitulée et qui m'a été adressé, je procéderai à la vente aux enchères publiques la propriété suivante décrite à savoir—

1° Un lot de terrain situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Commune, Ulloa, Telemachus, Cortez et D'Hémécourt. Ledit lot commence à cinquante huit pieds du coin de la rue Telemachus et mesure vingt-sept pieds de face sur les rues Commune-Ulloa sur une profondeur de cent huit pieds entre lignes égales et parallèles.

2° Un lot de terrain dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, commençant à quatre vingt cinq pieds de la rue Telemachus et mesure vingt-sept pieds de face sur la rue Commune-Ulloa, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent huit pieds.

Conditions—La moitié ou plus comptant ou le tout comptant, le solde en billets de l'acheteur, payables en un et deux ans, respectivement avec sept pour cent par an d'intérêt depuis la signature de l'acte de vente, jusqu'au paiement, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Les taxes de 1912 devant être payées par l'acquéreur; 10 pour cent dépôt au moment de l'adjudication en compte de vente, acte de vente devant H. L. Loomis Jr notaire, aux frais de l'acquéreur.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

Zengel Thomas, Suthon & Loomis, avocats.
22 sept—22 29—oct 6 13 20 24

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL.— W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 30 septembre 1912 de l'Hon. George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Mme Marie Winenfield Carroll, épouse décédée de James A. Brennan, No 101,654, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1.—Un certain terrain avec toutes les propriétés ci-dessus, etc, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré borné par les rues Colisée, Sixième, Chestnut et Washington avenue, mesurant vingt cinq pieds de face rue Colisée sur une profondeur de cent vingt huit pieds et trois pouces entre lignes parallèles, formant partie du terrain No Six de l'ilet 485 sur le plan original du Faubourg Livaudais, déposé dans le bureau de G. B. Stringer, notaire, et adjoignant un côté du terrain No Cinq et dans la partie intérieur du terrain No Quinze. Les améliorations portent le No municipal 2834 rue Colisée consiste d'une maison simple, cinq chambres, moitié ardoises, moitié bardeaux avec allée sur le côté pour passage de voiture.

2.—Un certain terrain avec toutes les propriétés et améliorations ci dessus, droits, voies privilèges, etc., ci dessus appartenant et situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet No 359, borné par les rues Toulouse, St-Pierre, Nord Broad et Nord White, désigné comme terrain No Trente-sept mesurant trente pieds de face rue Toulouse, par une profondeur de cent pieds, formant le coin des rues Toulouse et Nord White. Les améliorations constituent la maison double 27-9 61 rue Toulouse et la maison simple à l'arrière No —— rue White.

3.—Deux terrains, avec toutes les propriétés et améliorations ci dessus et tous les droits voies et privilèges, etc., ci dessus appartenant, ou de quelque façon y appartenant, situés dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, sur l'ilet No 174, borné par les rues Félicité, Camp, Ste Marie et Chestnut, désignés comme terrains Nos seize et dix sept. Terrain No 16 mesurant vingt sept pieds deux pouces et une ligne de face rue Félicité, cent trente deux pieds un pouce et deux lignes sur la ligne le divisant du terrain quinze, cent trente trois pieds et trois pouces et trois lignes sur la ligne du terrain No dix-sept et vingt deux pieds et deux pouces et une ligne sur l'arrière ligne faisant face à un corridor de dix pieds de largeur, pour l'usage commun des deux terrains, faisant face à la rue Félicité. Terrain No. Dix-sept mesure vingt-sept pieds, deux pouces et cinq lignes de face rue Félicité, cent trente cinq pieds, deux pouces et une ligne de profondeur sur le côté le plus près de la rue Camp, cent trente-trois pieds, trois pouces et trois lignes de profondeur sur le côté opposé de la ligne le divisant du terrain No. seize, et quarante-trois pieds, onze pouces et six lignes de largeur dans l'arrière et faisant face à l'allée mentionnée plus haut.

Les améliorations comprennant la maison simple, élevée de terre, 1102 rue Félicité, coin Camp, contenant dix chambres, chambre à bain, écurie, fleurs, arbrisseaux et arbres.

4.—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré désigné par le No 132, borné par les rues Deuxième, Magasin, Première et Constance. Ledit terrain est désigné par la lettre A sur un croquis dessiné par L. H. Pilié, voyer daté du 14 mars 1870 et déposé en l'étude de A J. Lewis, notaire, ledit terrain est composé du lot entier No 10 et d'une partie des lots No No 11, 12 et 13. Et ledit morceau ou parcelle du terrain A mesure, d'après ledit croquis, trente-cinq pieds de face rue Deuxième sur la ligne de côté le plus près de la rue Magasin quatre-vingt-quatorze pieds onze pouces et cinq lignes de profondeur de là s'étendant trois pieds aux angles droits, une autre profondeur de trente-et-un pieds sept pouces et sept lignes à l'arrière de la ligne qui est trente-deux pieds de largeur et cent vingt-six pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Constance. Les améliorations consistent en une maison simple No 1023 rue Deuxième, contenant six chambres, chambre à bain, avec toutes les connexions sanitaires, écuries, grand chemin pour voitures.

5.—Deux certains terrains vacants avec toutes les améliorations ci-dessus, etc., situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 660 borné par les rues Milan, Willow, Gén Taylor et Clara, désignés comme terrains Nos neuf et dix, mesurant chacun trente pieds de face à la rue Milan sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds, terrain No dix formant le coin des rues Milan et Clara. L'acquéreur assume le prix du pavage et des courbes avec les intérêts à cinq pour cent à partir de septembre 1911.

6.—Une certaine parcelle de terrain avec toutes les améliorations là-dessus situé dans le Premier District de cette ville sur l'ilet borné par les rues St-Charles, Lafayette (auparavant Hevia), Carondelet et Girod, mesurant seize pieds sept pouces et un cinquième de ligne de face sur une allée de quatorze pieds de largeur ouvrant sur la rue Lafayette, par une profondeur de trente pieds six pouces du côté de la rue Carondelet sur une autre allée de vingt pieds de largeur ouvrant sur la rue Lafayette. Les améliorations sont une maison simple à deux étages, trois chambres en haut et une grande chambre en bas.

7.—Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré No 207, borné par les rues Austerlitz, Magazine, Constance et Constantinople, désigné par la lettre E, sur un plan de Williams, voyer, mesurant trente pieds de face rue Austerlitz, par une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

8.—Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans le carré No 70—A, maintenant carré No 175, borné par les rues Poplar (autrefois Cinquième), Eagle (autrefois Marie) Jeannette et Monroe. Ladite parcelle ou morceau de terrain est composé de l'entier terrain No 7 et la moitié du terrain No 8 adjoignant et mesurant ensemble quarante cinq pieds de face rue Poplar par cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, une maison double contenant trois chambres de chaque coté, grand hangar tranversant passage pour voitures et grande cour.

9.—Un 1|2 titre indivis avec intérêt dans un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous ces droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Pooyfarre, Constance, Magasin et Delord, ou avenue Howard, mesurant vingt huit pieds trois pouces et quatre lignes de face rue Pooyfarre sur une profondeur et face sur la rue Constance de quatre-vingt pieds, formant le coin des rues Pooyfarre et Constance.

Conditions—Un tiers ou plus au comptant à l'option des l'acquéreurs, le solde en un an ou un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs avec billet ou billets portant huit pour cent, par an d'intérêt à partir de la date, jusqu'au paiement final, garantie par hypothèque, liens du vendeur, cinq pour cent, honoraires d'avocats en cas de procès.

L'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Les loyers appartenant aux acquéreurs à partir du jour que l'acte de la vente sera signé. Les améliorations devant être assurées et la police transférée au porteur du ou des billets. Dix pour cent, comptant sera réclamé des acquéreurs au moment de la vente. Les actes de vente seront passés devant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 oct—6 13 20 27—nov 3 7.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple en Bois.

No 3425 Rue Calhoun.

SUCCESSION DE LEWIS McGINTY.

No 101,427—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL — W A Kernaghan, Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 31 octobre 1912, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 23 septembre 1912 de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir—

Le cottage simple en bois à un étage, retiré du trottoir, contenant quatre chambres, citerne, etc., No 3425 rue Calhoun, sur un certain lot de terrain situé dans le Sixième District de cette ville dans le carré borné par les rues Calhoun, McKenna, Hewes et la ligne de Bloomingdale; ledit lot est désigné par le No 7 sur un plan par B M. Droesner, voyer, daté du 31 mars 1896, annexé à un acte devant N. B. Trist, ancien notaire, en date du 9 avril 1906, et suivant ledit plan ledit lot mesure vingt-six pieds trois pouces trois lignes de face à la rue Calhoun, la même largeur en arrière sur quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Dans un voisinage qui s'améliore.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912 en plus et en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant seront requis au moment de la vente. Acte de vente devant A. Brian, notaire, aux frais de l'acquéreur.

29 sept—29—oct 6 13 20 27 31

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, 10 octobre 1912 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, daté du 19 septembre 1912 dans la Succession de Teresa Donnelly, No 101 424, sur les lieux No 8723 rue Poplar.

Un lot de meubles de maison, suivant inventaire.

Conditions— Comptant.
C. C. Friedrichs, Harold A. Moise, avocats.
29 sept—29 oct 3 10.

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE SIMPLE,

No 8723 RUE POPLAR,

DANS UN JOLI VOISINAGE.

SUCCESSION DE Mme TERESA DONNELLY.

No 101,424—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 24 octobre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 19 septembre 1912, par l'Hon Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le joli cottage simple No 8723 rue Poplar, retirée de la rue, contenant six chambres, bains et eaux de la ville, hangar, entrée de côté et etc., sur un certain lot de terrain, situé dans le Septième District de cette ville dans le carré désigné par le No 70 A., vieux plan de Carrollton, actuellement No 175, actuellement plan de ville, borné par les rues Aigle (autrefois Mary), Poplar (autrefois Cinquième), Monroe et Jeannette, désigné par le numéro 6, et mesurant trente pieds de face à la rue Poplar (autrefois Cinquième), sur cent vingt pieds de profondeur suivant un plan annexé à un acte de vente fait par John Hoey à Arthur Wire, passé devant L. Herman, ancien notaire, acquis par Mme James Donnelly de Mlle Anna E. Davis, suivant acte de vente passé devant Jefferson C. Wenck, notaire, le 22 octobre 1906, enregistré dans le livre des Transferts No 213, folio 259.

Le voisinage est très bien amélioré et bien desservi par les cars électriques.

Conditions comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1912.

En sus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent au comptant requis au moment de la vente. Acte de vente devant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, Harold A. Moise, avocats.
22 sept—22 29—oct 6 13 20 24

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Grand et Attrayant Cottage 1234 avenue Henry Clay.

Aux enchères MARDI, le 8 octobre à midi. Succession d'Isabel Pullum, épouse d'Arthur C. Nerorces.

No 101,390—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District Division C, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, signé le 6 septembre 1912, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai aux enchères publiques, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le MARDI 8 octobre 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Henry Clay et les rues Perrier, Prytanée et Calhoun, lesdits lots étant désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan dressé par E. W. W. Reynolds, ingénieur civil, daté le 2 avril 1893, et attaché à un acte passé devant Fred Zengel, le 18 mai 1893, et d'après lequel les dits lots mesurent comme suit, à savoir: Lot No 1 forme le coin de l'avenue Henry Clay et la rue Prytanée et mesure 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur et face à la rue Prytanée de 132 pieds 8 pouces et 2 lignes et quart et une profondeur sur l'autre ligne de côté et séparant du lot No 2 de 133 pieds 1 1|2 ligne et une largeur sur l'arrière de 28 pieds 11 pouces et 3 1|2 lignes. Lot No 2 touche au lot No 1 et mesure 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face sur l'avenue Henry Clay par une profondeur sur la ligne de côté le séparant du lot No 1 de 133 pieds et 1 1|2 ligne et une profondeur sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No 3 sur ledit plan de 133 pieds 4 pouces et 3|4 d'une ligne et une largeur sur l'arrière de 28 pieds 11 pouces et 3 1|2 lignes.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et carré que la propriété ci-dessus décrite, et la touchant, lequel lot est désigné par le No. 3, et lequel dit lot No. 3 mesure 28 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Henry Clay, 28 pieds 11 pouces et 3 1|2 lignes de largeur sur l'arrière, par une profondeur sur la ligne de côté vers la rue Prytanée de 133 pieds, 4 pouces et 3|4 de lignes, et une profondeur de sur la ligne de côté vers la rue Perrier de 133 pieds 8 pouces.

3° Une certaine bande ou parcelle de terrain située dans le même carré que les propriétés premièrement et secondement décrites ci-dessus, adjoignant la propriété ci-dessus décrit; lot No 3 étant une parcelle du lot No 4, adjoignant le lot No 3 et mesurant 10 pieds de face sur l'avenue Henry Clay par 133 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne la séparant du lot No 3 et 133 pieds, 9 pouces sur l'autre ligne de côté la séparant de l'autre partie du lot No 4.

La propriété décrite ci-dessus avec les améliorations qui s'y trouvent forme un terrain.

Conditions — A avoir: Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossé avec sept pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale avec lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue à ce pacte de "non alienando" et confession de jugement, procès exécutoire et toutes les autres clauses usuelles de sécurité contenues dans les actes de vente ou crédit de cette ville; cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, et l'assurance devant être transférée au porteur des billets.

Les taxes pour l'année 1912 devront être payées au pro rata. L'acte de vente devra être passé devant Mayer S. Dreyfus, notaire, aux frais de l'acquéreur et un dépôt de 10 0|0 fait au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.
W. N. Westerfield, avocat.
8 sept—8 15 22 29—oct 6 8

AVIS AUX CREANCIERS

A. P. J. Segassie vs Great Southern Petroleum Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 96,239—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. P. J. Segassie et S. H. Baker, Receveurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier—W. V Seeber et H. C Gage, J. Jach Spearing, avocats.
3 oct—3 7 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Charles Kauffman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 101,780 — Division A—Attendu qu'Emile Walty, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Kauffmann, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Zengel, Thomas, Suthon & Loomis, avocats.
27 sept—27—oct 1 6

VENTES A L'ENCAN.

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE

MAISON SIMPLE

Dans le Quatrième District

No. 2826 rue Saratoga.

Succession de William H. Krone

No. 412 de la Vingt-sixième Cour Judiciaire de District de la Louisiane de la Paroisse de St. Tammany

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur. Bureau No. 904 rue Gravier.—JEUDI, 7 novembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. M. Burns, juge de la Vingt-sixième Cour Judiciaire de la Louisiane, pour la paroisse de St. Tammany, rendu, signé et enregistré dans cet office, le 10 novembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante sera vendue à la folle enchère

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de cette ville, (Nouvelle-Orléans), dans le carré borné par les rues Saratoga (autrefois St-Patrick), Sud Rempart (autrefois St Denis), Sixième et Washington désigné comme No 13 sur un certain plan dessiné par H. Moellhausen architecte et voyer daté du 28 juillet 1846 et déposé dans le bureau de W. J. Castell, ancien notaire de cette ville, pour référence, dans son livre de plan No 1 ledit lot de terrain mesure trente pieds de face rue Saratoga sur cent cinquante cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui avait été acquise par ledit William H Krone par un acte de vente du Commercial Homestead Association devant Fred Zengel, notaire le 21 mars 1895, enregistré livre de transferts folio 257.

Les améliorations comprennent une maison simple contenant à peu près trois chambres et une cuisine, hangar avec écurie, etc.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat à l'encanteur au moment de l'adjudication et doit payer en surplus toutes les taxes exigibles pour l'année 1912. Les loyers devront être collectés et retenus par le vendeur jusqu'au moment de l'acte de la vente. L'acte de la vente sera aux dépens de l'acquéreur devant Jos F. Waiten, notaire.

J. P. Pierson, avocat.
6 oct—6 13 20 27—nov 3 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu et installations etc., d'une épicerie et buvette, 2 caisses enregistreuses, 1 Coffre-fort en Fer, 1 Table de Billard (Pool).

Licence de Buvette d'Etat et de Ville de 1912

Mississippi Valley Bakery Co Ltd vs Joseph U. Jacobs.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 101 824 — En vertu d'un ordre de vente daté du 25 septembre 1912 qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente aux enchères publiques, sur les lieux ci-dessous décrits, le LUNDI 7 octobre 1912 à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux No 1333 rue Saratoga, coin de la rue Thalie.

Le contenu et accessoires, stock etc., de l'épicier et buvette sur les dits lieux, suivant inventaire enregistré.

Deux caisses enregistreuses (National) 1 coffre-fort en fer une grande glacière aussi une license de buvette de ville pour 1912 de $505 et licence d'Etat de 1912 pour $200, (les deux pour genre de conduire).

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions au comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Edgar M Cahn & Theodore A. Schuber, avocats pour le demandeur.
26 sept—26 27 —oct 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Vaches à lait et d'une charrette à lait.

Prosper Barbeson vs John Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 101 693. En vertu d'un ordre de vente daté du 25 septembre 1912 qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le LUNDI 7 octobre 1912, à 2 heures P. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux No 1700 rue ou allée Rousseau.

Huit vaches à lait et une charrette à lait.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dupré & Dupré et B. J. Daly, avocats pour le demandeur.
26 sept—26 oct 1 7

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur améliorée du Troisième District.

Portant le No municipal 1410 rue Clouet, coin Nord Villeré.

George J. Valth vs Héritiers de R. E. Hasby.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.— No 101,724 —En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 31 octobre 1912, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain dans le carré 605, borné par les rues Clouet, Girod (actuellement Villeré), Feliciana et St Jean Baptiste (actuellement rue Robertson), ledit lot est désigné par la lettre A sur un croquis annexé à un acte passé pardevant A. Ducatel le 23 août 1881, et forme le coin des rues Clouet et Nord Villeré et mesure trente et un pieds de face à la rue Clouet sur cinquante deux pieds en profondeur et face à la rue Villeré, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur, au moment de l'adjudication, devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Charles Louque, avocat pour le demandeur.
27 sept—27—oct 4 11 18 25 30 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Allopathic State Board of Medical Examiners vs Leon Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 80,095 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 17 octobre 1912, à midi la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts de Léon Williams défendeur dans le procès ci-dessus dans et en un certain procès non pendant dans la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, No. 100,968, du dossier de la dite Cour, intitulé Léon Williams vs John T. Whitaker et F. Rivers Richardson.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Ernest T. Florance, avocat pour les demandeurs.
4 oct—4 9 14 17

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Catherine Connors, épouse décédée de James Burns.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 101,930 — Division E. — Attendu que James Burns a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Catherine Connors, épouse décédée de James Burns, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. Lautenschlaeger, avocat.
5 oct—5 10 15

Succession de Thomas Enright.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 101,788 Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William Enright, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier. Legier & Gleason, avocats.
5 oct—5 9 14

Succession de Chas. M. Cummings.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 101,222—Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par William J. Cummings administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Ed. P. Foley, avocat.
5 oct—5 10 14.

Succession de ISAAC DELGADO

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99 204 — Division A —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte mensuel présenté par George W. Boutcher Samuel Snodgrass et George O Ainslie, exécuteurs testamentaires pour le mois de juin 1912 de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond Jr, avocat.
1oct—1 5 10

Succession de Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans —No 99,204. Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte mensuel présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Ainslie, exécuteurs testamentaires pour le mois d'août 1912, de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier — John Dymond Jr., avocat.
1 oct—1 5 10

Succession de Francesca Termini, épouse de Francesco Barone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 100,283—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Francesco Barone, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL Greffier.— C. Mariano Jr, avocat.
1 oct 1 5 10

Succession de Mme Alice Wheeler, veuve de James Sharvin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 100 466—Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas Tomeny exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, et Daniel J. Murphy, avocats.
1 oct—1 5 10

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 99,204 — Division A. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte mensuel présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O Ainslie exécuteurs testamentaires pour le mois de mai 1912, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John Dymond, Jr avocat.
1er oct—1 5 10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Alexander J. Parlongue vs Harry Exterstein.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 54,538—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Hon juge de la Div. B, agissant pour le juge de la Div. C, de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 10 octobre 1912, à 10 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: 1 Piano Werlein No 29,233 et un tabouret, 1 ameublement de salon, cinq pièces, en peluche verte. Saisi dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. M. V. LARESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. —Benjamin Ory, avocat pour le demandeur.
29 sept—29—oct 5 10

ANNONCE JUDICIAIRE

Henry Beck Co. Ltd. vs Joseph Falco.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 54 686 — Par un writ de fieri facias à adressé par l'Hon. Juge de la Division B de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques à mon entrepôt Nos 727-731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 14 octobre 1912, à 11 heures du matin, de la propriété décrite ci-dessus, à savoir: 1 baril de Gin réservé, 1 caisse de Congress Hall Whiskey contenant 11 bouteilles, 1 caisse de Pepper Whiskey contenant 11 bouteilles. Saisis dans le cas ci dessus intitulé et numéroté selon l'inventaire à mon bureau. Conditions-Comptant. M. V. LARESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans—Irwing R. Saal, avocat pour la demanderesse.
3 oct—3 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomas F. Hill versus Mme Lucille Thompson, Vve de Louis LeBlanc et F. LeBlanc.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans.—No 53,429.—En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 10 octobre 1912, à 11 heures a. m., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un piano Werlein No 25,918, 1 tabouret, 1 dessus de piano, 2 berceuses en bois, 2 tables de milieu, 1 armoire à glace, 1 petite table ovale, 1 glacière, 1 garde-manger, 1 table de cuisine, 2 statues en plâtre, 1 toilette à glace, 1 lavabo à glace. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, selon inventaire en mon bureau. — Conditions —Comptant.—M. V. LARESCHE, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.—Geo. Untereiner, avocat pour le demandeur.
29 sept—29—oct 5 10